



SYndicat **MI**xte des rivières du **SO**rnin et de ses **A**ffluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 1 MARS 2022 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 17/02/2022
Lieu : SYMISOA

Membres présents (9) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Brionnais Sud Bourgogne)
Jean FARIZY	(Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppléant)	(Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard PEGON	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Hervé CARDON	(Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR	(Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du 10 février 2022

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 10 février est adopté à l'unanimité.

2- Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 est parcouru en détail (cf document annexé au compte rendu).

Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	626 110.42	518 458.55
Recettes :	636 140.82	452 677.10
Résultat de l'exercice 2021 :	10 030.40	-65 781.45
Rappel du résultat de l'exercice 2020 :	389 951.24	29 646.89
Part affectée à l'investissement 2020 :	0.00	
Résultat de clôture 2021		
tenant compte du résultat 2020 :	399 981.64	-36 134.56
Reports en dépenses (RAR 2021) :		101 170.73
Reports en recettes (RAR 2021) :		236 736.67
Résultats de clôture réels :	399 981.64	99 431.38

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

3- Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Report à nouveau de 399 981,64 € à la section de fonctionnement recettes au compte 002.
- Report à nouveau du résultat de clôture de la section d'investissement, soit 36 134,56 € à la section d'investissement dépenses au compte 001.

Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des présents.

4- Compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2021 établi par Madame la Trésorière est conforme au compte administratif qui vient d'être adopté.

Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

5- Contributions des membres 2022

Le calcul des contributions 2022 prend en compte les éléments suivants, discutés au DOB et proposés au budget :

- Budget de fonctionnement des postes d'animation 2022 (6^{ème} année du contrat de rivière, donc non intégré dans les participations lissées de 2017 à 2021)
- 1^{ère} phase de la démarche de définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Investissements particuliers 2022 : changement des huisseries des locaux et renouvellement du camion de l'équipe rivière
- Pour Charlieu Belmont Communauté : fin des études préparatoires aux travaux sur le Bézo, et travaux de déplacement préalable des réseaux

Ainsi, la contribution des membres 2022 s'établit de la manière suivante :

	Montant annuel	Appel 1 (avril)	Appel 2 (juin)
Charlieu Belmont Communauté	106 900	53 450	53 450
CC Brionnais Sud Bourgogne	95 200	47 600	47 600
CC Semur en Brionnais	7 000	3 500	3 500
CC Saône Beaujolais	12 400	6 200	6 200
TOTAUX	221 500	110 750	110 750

Une contribution complémentaire de Charlieu Belmont Communauté est nécessaire pour financer l'étude sur le Bézo à Charlieu (digue + renaturation rivière), non prévue dans les chiffres ci-dessus : cette contribution spécifique est fixée à 47 000€ pour 2022. Elle sera appelée en une fois, en avril 2022.

Les délégués approuvent à l'unanimité le montant des contributions des membres du syndicat pour l'année 2022.

6- Budget 2022

La proposition budgétaire est présentée en détail aux délégués (cf. document annexé au compte rendu).

Elle s'établit globalement ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 037 935,48 euros	1 037 932,48 euros
Investissement	2 665 572,75 euros	2 665 572,75 euros
TOTAL	3 703 505,23 euros	3 703 505,23 euros

Les délégués adoptent le budget 2022 à l'unanimité.

7- Convention avec la mairie de Chauffailles pour les travaux sur BOTO19

La convention prévoyant les modalités de réalisation et de financement des travaux sur le Botoret à Chauffailles en 2022 pour le remplacement de l'ouvrage dit 'BOTO19' et la restauration du lit et des berges du Botoret à l'amont est présentée aux délégués.

Le SYMISOA est maître d'ouvrage des travaux. Il se charge de solliciter les subventions nécessaires. Après réception des travaux, le nouveau pont reste un accessoire de la voirie communale qu'il supporte. La commune de Chauffailles s'engage à apporter l'autofinancement nécessaire, déduction faite des subventions perçues.

Les délégués valident à l'unanimité la signature de cette convention.

La date du prochain comité syndical est fixée au mardi 12 avril à 14h (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Compte rendu affiché le :
04/03/2022

